



**VOUS ÊTES
PASSÉ À
ÇA
DE KARINE
48 CM**

**Sécurité des agents des routes.
À VOUS AUSSI D'ÉCARTER LE DANGER.**

securitedesagentsdesroutes.gouv.fr


MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



Vous me faites un doigt d'honneur,
c'est comme ça que vous me dites **MERCI ?**

Menacer des agents de l'État, les intimider ou porter atteinte à leur intégrité physique, est passible de 3 ans de prison et 45 000 € d'amende. Chaque jour, les agents des DIR interviennent sur la route pour votre sécurité.

RESPECTEZ LEUR TRAVAIL, RESPECTEZ-LES.

PARTIES PRÉMIANTES PHOTOGRAPHIES SEBASTIEN MILLER

Réalisé dans le respect des protocoles sanitaires. Continuons de respecter les gestes barrières. Continuons de porter un masque partout où il est recommandé par les autorités scientifiques.

**STOP à l'insécurité et aux incivilités
envers les agents des routes**

Un constat alarmant

Sur la route, la mise en œuvre d'un chantier ou l'intervention sur un incident ou sur un accident crée inmanquablement des perturbations : réduction du nombre de voies entraînant des ralentissements, circulation déviée ou alternée, réduction de la vitesse...

La signalisation mise en place permet d'assurer la protection des usagers de la route et celle des personnels qui y travaillent : les agents des routes, les pompiers, les forces de

police et gendarmes lors d'interventions d'urgence en cas de panne ou d'accident.

Ce sont ces personnels et tous les usagers que le non-respect de la signalisation et des consignes de sécurité met en danger. On dénombre, chaque année, de plus en plus d'accidents et d'incivilités lors de chantiers ou d'interventions sur le réseau routier national géré par les DIR (directions interdépartementales des routes). C'est notamment le cas pour la DIR Est.

*« Personne ne souhaite provoquer d'accident délibérément et ... aucun agent ne souhaite être la victime d'un accident comme nos 4 collègues décédés de cette manière ces dernières années. C'est pourquoi, il faut parler d'éducation des conducteurs. La route doit être un espace partagé ! » **

**témoignage d'un agent*

Accidentalité aux abords des chantiers



« Les accidents sont presque toujours dus à des comportements inadaptés de la part des usagers de la route et, en premier lieu, à un défaut d'attention »

Comportements inadaptés = TROP d'agents morts ou blessés !

Les accidents mortels sur le réseau de la DIR Est

3 *C'est, depuis 2008, le nombre d'agents de la DIR Est tués accidentellement par des usagers dans le cadre de l'exercice de leurs missions sur la route.*

- Le 9 octobre 2008 : Lors de l'entretien d'une aire de stationnement, Philippe a été percuté par un camion qui a perdu le contrôle de sa trajectoire.
- Le 10 décembre 2013 : Lors du ramassage de branchages (tombés du véhicule d'un usager), un camion a percuté son véhicule stationné sur la bande d'arrêt d'urgence, percutant à son tour Sylvain
- Le 27 août 2015 : Lors du ramassage de poubelles sur une aire de repos, Christophe a été percuté de plein fouet par un véhicule qui a dévié de sa trajectoire.

Dans d'autres DIR, récemment

- Le 2 mars 2022 en Savoie (DIR Centre Est) : **Emmanuel et Raoul** sont décédés fauchés par un usager lors d'un sur-accident à proximité d'un chantier d'élagage alors qu'ils ramassaient les débris d'un 1^{er} accident.
- Le 12 décembre 2021 en Corrèze (DIR Centre Ouest) : **Laurent**, agent d'exploitation, est décédé, alors qu'il conduisait un engin qui effectuait une opération de salage sur l'A20, violemment percuté par une voiture.

Nombre de blessés à la DIR Est

Depuis 2013, la DIR Est recense un total de 48 agents accidentés suite à des comportements dangereux d'usagers. Les conséquences physiques et psychologiques de ces accidents ont conduit à 1396 jours d'arrêt de travail :
> soit une moyenne par an de 5 accidents et 155 jours d'arrêt de travail
> soit une moyenne de 29 jours d'arrêt de travail par accident

1 accident en particulier a engendré 686 jours d'arrêt, soit presque l'équivalent de 2 ans.

**Ces accidents ne sont pas dus à l'état de la route, ou à la météo...
la SEULE RAISON est à chaque fois UN COMPORTEMENT INADAPTÉ DES USAGERS !**

Comportements inadaptés et incivilités en tous genres = Des dégâts matériels de plus en plus nombreux

Les conducteurs qui continuent à négliger volontairement la signalisation de chantier mettent en jeu la santé et la vie des agents des routes.

Ils sont également responsables de dégâts matériels importants sur les véhicules de service ou les équipements du réseau routier. Ceux-ci sont rendus inutilisables. La DIR Est, service de l'État, rappelle que leur réparation ou leur remplacement est à la charge du contribuable si le responsable ne peut être identifié.

Exaspérée par ces comportements récurrents et totalement inadmissibles, la DIR Est

souhaite porter à la connaissance de tous la réalité du terrain de ses agents.

Chaque agent touché physiquement ou psychologiquement est impacté durablement dans sa vie personnelle et familiale, et c'est également tout le collectif de travail qui est impacté.

Pour toutes ces raisons et face à la multiplication de ces comportements inacceptables, la DIR Est a décidé d'engager des poursuites judiciaires chaque fois que cela est possible.

À la DIR Est, en 2 ans :

25 accidents impliquant un véhicule d'intervention ont été enregistrés.

Dont 14 ont concerné des flèches lumineuses de rabattement (FLR) alors que ces flèches se voient à plus de 200 mètres.



Le danger pour les agents en intervention est constant. La sensibilisation des usagers à ce danger demeure nécessaire. « Il suffit d'une seule fois ».

Une campagne nationale pour lutter contre des incivilités de plus en plus nombreuses

Alors que les agents des DIR remplissent une mission d'intérêt général, l'insécurité et les incivilités sont leur lot quotidien.

Preuve en est l'un des derniers tweets de Clément BEAUNE, Ministre des transports, suite à un accident survenu début septembre et ayant blessé un agent des routes, alors qu'il protégeait un véhicule. « Des comportements négligents sont à l'origine de drames inexcusables. Les agents interviennent pour notre sécurité, pensons à la leur. »

Après une campagne estivale en juillet sur la sécurité des agents des routes, le Ministère a choisi de communiquer également sur les incivilités dont sont victimes au quotidien les agents des routes.

Une campagne nationale de lutte contre les incivilités a été lancée par le Ministère de la Transition écologique du 15 au 30 septembre 2022.



La DIR Est est directement touchée par cette montée des incivilités

Ce phénomène qui touche tout le territoire national, n'épargne pas la DIR Est.

Insultes, crachats, menaces, jets de bouteilles d'urine et autres objets, intrusions VOLONTAIRES sur les chantiers et routes temporairement déviées pour travaux, non-respect des panneaux voire déplacement de panneaux ... sont autant d'incivilités qui marquent le quotidien des agents des routes. En d'autres

termes, nos agents y sont confrontés si souvent qu'ils ne « comptent plus »!

Les agents se trouvent agressés ou insultés pour des raisons parfois contradictoires :

- > Lorsque les chaussées sont dégradées, les agents sont les cibles de remarques, voire d'insultes
- > Lorsque des travaux sont menés, occasionnant des fermetures ou déviations, les

agents sont les cibles d'insultes, de menaces, d'intrusions volontaires sur les chantiers, et parfois de violences physiques.

Cette situation est inacceptable ! Les incivilités commises vont parfois jusqu'à l'agression physique des agents des routes.

Paroles d'agents

Courant 2022 - SUR A31

“

« PENDANT UN CHANTIER, UN CONDUCTEUR POIDS LOUR A JETÉ UNE BOUTEILLE D'URINE SUR MOI. »

Un agent des routes du CEI de Champigneulle (54)

direction interdépartementale des routes Est

STOP AUX INCIVILITÉS !

Juillet 2022 - au sujet de l'A31

“

« Un usager a téléphoné au centre d'entretien et d'intervention pour demander les raisons de la fermeture d'une bretelle. Je lui ai expliqué que des travaux étaient en cours et qu'une large communication avait été faite.

L'USAGER MÉCONTENT M'A RACCROCHÉ AU NEZ AVANT DE ME RAPPELER QUELQUES MINUTES PLUS TARD POUR ME DÉVERSER UN FLOT D'INSULTES, D'UNE GRANDE VIOLENCE ! »

Un agent du CEI de Fameck (57)

direction interdépartementale des routes Est

STOP AUX INCIVILITÉS !

2020 - sur la RN19

“

MÉCONTENT D'UNE FERMETURE DE VOIE EN RAISON DE TRAVAUX SUR LA RN19, LES USAGERS D'UN VÉHICULE M'ONT JETÉ UNE CANETTE PLEINE DE BIÈRE AVANT DE ME GIFLER. MON RESPONSABLE AYANT APPELÉ LES FORCES DE L'ORDRE, LES 5 USAGERS ONT PRIS LA FUITE.

Un agent du CEI de Vesoul (70)

direction interdépartementale des routes Est

STOP AUX INCIVILITÉS !

2008 - Sur la RN52

“

« LORS D'UNE FERMETURE DU VIADUC DE LA CHIERS QUI A OCCASIONNÉ UN FORT RALENTISSEMENT, UN CONDUCTEUR POIDS LOUR M'A EXPRIMÉ SON MÉCONTENTEMENT. JE LUI AI FAIT SAVOIR QUE LE VIADUC ALLAIT ROUVRIRE. AGACÉ PAR MA RÉPONSE, LE CHAUFFEUR EST SORTI DU CAMION ET M'A POURSUIVI EN COURANT. »

Un agent des routes du CEI Villers-la-Montagne (54)

direction interdépartementale des routes Est

STOP AUX INCIVILITÉS !

2022 - sur la RN59

“

« LES RIVERAINS DE LA RN59 VIENNENT DÉPOSER LEURS POUBELLES SUR LES AIRES. LA QUANTITÉ DE DÉCHETS À ÉVACUER EST ÉNORME. »

Des agents du CEI de Saint-Dié (88)

direction interdépartementale des routes Est

STOP AUX INCIVILITÉS !

2019 - sur la RN19

“

« Dans le cadre d'un chantier avec tirs de mines, nous avions coupé la circulation 5 à 10 min. Objectif : éviter toute projection et donc toute mise en danger des usagers.

UNE AMBULANCE, QUI N'ÉTAIT PAS EN SITUATION D'URGENCE, S'EST ARRÊTÉE À MA HAUTEUR. LE CONDUCTEUR M'A DIT «VOUS ÊTES LÀ QUE POUR NOUS EMMERDER, MOI J'AI UN TRAVAIL CONTRAIREMENT À VOUS. »

Un agent du CEI de Héricourt (70)

direction interdépartementale des routes Est

STOP AUX INCIVILITÉS !

2020 - sur l'A31

“

« J'AI DEMANDÉ À UN POIDS LOUR STATIONNÉ SUR LA BANDE D'ARRÊT D'URGENCE DE LIBÉRER LA VOIE. EN GUISE DE RÉPONSE, LE ROUTIER M'A ADRESSÉ UN GESTE DE MENACE EN PASSANT SON POUCE LEVÉ LE LONG DE SA GORGE. »

Un agent des routes du CEI de Fameck (57)

direction interdépartementale des routes Est

STOP AUX INCIVILITÉS !

2020 - sur l'A30

“

« LORS D'UNE NEUTRALISATION DE VOIE, UN AUTOMOBILISTE A CONTINUÉ À DOUBLER À TRÈS VIVE ALLURE AU DROIT DES AGENTS ET A FORCÉ LE PASSAGE. PERSONNE N'A ÉTÉ BLESSÉ MAIS NOUS AVONS TOUS EU TRÈS PEUR. »

Un agent des routes du CEI Villers-la-Montagne (54)

direction interdépartementale des routes Est

STOP AUX INCIVILITÉS !

2021 - sur la RN57

“
LORS D’UNE FIN DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE, AU MOMENT DU RÉTABLISSEMENT DE LE CIRCULATION, UN USAGER PRÉSENT DANS LE RALENTISSEMENT ZIGZAGAIT ET NOUS A INSULTÉS, MES COLLÈGUES ET MOI, TOUT AU LONG DE L’OPÉRATION, AVANT DE NOUS ADRESSER UN DOIGT D’HONNEUR LORSQU’IL A PU REPARTIR.

Un agent des routes du CEI de Charmes (88)

STOP AUX INCIVILITÉS !

direction interdépartementale des routes Est

2021 - sur l’A31

“
« ALORS QUE NOUS PROCÉDIONS À DU FAUCHAGE, À HAUTEUR DE BERTRANGE, NOUS AVONS VU UN VÉHICULE LANCER DANS NOTRE DIRECTION UN OBJET MÉTALLIQUE. IL S’AGISSAIT D’UNE BOULE DE PÉTANQUE. »

Des agents des routes du CEI Fameck (57)

STOP AUX INCIVILITÉS !

direction interdépartementale des routes Est

2021 - sur la RN4

“
« ALORS QUE MON COLLÈGUE ET MOI FAISONS DES TRAVAUX SUR L’ASSAISSEMENT D’UNE ROUTE, TROIS POIDS LOURDS SONT ARRIVÉS... LES DEUX PREMIERS ONT RALENTI ET SE SONT ÉCARTÉS, LE TROISIÈME A ACCÉLÉRÉ, KLAXONNÉ ET ROULÉ VOLONTAIREMENT DANS L’EAU SUR LE BAS CÔTÉ POUR NOUS ÉCLABOUSSER... NOUS SOMMES RENTRÉS TREMPÉS, CHOQUÉS ET EN COLÈRE... NOUS AVONS EU LE SENTIMENT D’UNE AGRESSION ! »

Un agent des routes du CEI de Sézanne (51)

STOP AUX INCIVILITÉS !

direction interdépartementale des routes Est

2022 - sur la RN57

“
« LE CONDUCTEUR D’UN VÉHICULE AVEC REMORQUE À QUI JE VENAIS DE DEMANDER DE QUITTER LA ROUTE CAR IL PERDAIT DU SABLE, A TENTÉ DE M’INTIMIDER EN AVANÇANT DANS MA DIRECTION. »

Des agents des routes du CEI de Charmes (88)

STOP AUX INCIVILITÉS !

direction interdépartementale des routes Est

2022 - Sur l’A31

“
« PENDANT DES MISSIONS D’ENTRETIEN, NOUS AVONS RAMASSÉ UN NOMBRE INCOMMENSURABLE DE BOUTEILLES D’URINE SUR LA CHAUSSÉE. »

Un agent du CEI de Champigneulle (54)

STOP AUX INCIVILITÉS !

direction interdépartementale des routes Est

2022 - sur la RN57

“
« PENDANT UNE NEUTRALISATION DE LA VOIE DE GAUCHE, MES COLLÈGUES ET MOI AVONS FERMÉ UNE STATION ESSENCE ET ÉVACUÉ LES POIDS LOURDS. L’UN DES CONDUCTEURS NOUS A KLAXONNÉS POUR MONTRER SON MÉCONTENTEMENT, ET CE APRÈS AVOIR «SHOOTÉ» LES CÔNES SUR PLUSIEURS KILOMÈTRES. »

Un agent des routes du CEI de Charmes (88)

STOP AUX INCIVILITÉS !

direction interdépartementale des routes Est

2022 - sur l’A30

“
« LORS D’UNE FERMETURE D’ÉCHANGEURS, UN VÉHICULE A EMPRUNTÉ LA BRETELLE DE SORTIE ET S’EST RETROUVÉ À CONTRE-SENS SUR LA VOIE FERMÉE. IL A ENSUITE FAIT DEMI-TOUR. LE BILAN AURAIT PU ÊTRE DRAMATIQUE. »

Un agent des routes du CEI de Villers-la-Montagne (54)

STOP AUX INCIVILITÉS !

direction interdépartementale des routes Est

2022 - sur la RN57

“
« UN AUTOMOBILISTE S’EST ENGAGÉ SUR LA ZONE DE TRAVAUX, FERMÉE À LA CIRCULATION. NOUS AVONS MIS UN ENGIN DEVANT LUI POUR LUI BARRER LA ROUTE ET AINSI PROTÉGER LES EMPLOYÉS DE L’ENTREPRISE TRAVAILLANT EN AVAL. L’USAGER EST DESCENDU DU VÉHICULE POUR NOUS INSULTER ET NOUS MENACER DE MORT. »

Un agent du CEI de VUILLECIN (25)

STOP AUX INCIVILITÉS !

direction interdépartementale des routes Est

2022 - sur l'A320

« UN VÉHICULE, AYANT HEURTÉ UN PANNEAU DE SIGNALISATION, ÉTAIT ARRÊTÉ DANS UNE BRETELLE. JE SUIS DESCENDU DU FOURGON POUR ALLER VOIR L'USAGER. CE DERNIER EST REMONTÉ DANS SA VOITURE, A DÉMARRÉ ET M'A PERCUTÉ, SEMBLE-T-IL VOLONTAIREMENT. IL A EN EFFET ROULÉ SUR UNE TRENTAINE DE MÈTRES AVANT D'ÊTRE ARRÊTÉ PAR DEUX DE MES COLLÈGUES. »

Un agent des routes du CEI de Forbach (57)

direction interdépartementale des routes Est

STOP AUX INCIVILITÉS !

2022 - sur la RN67

« DANS LE CADRE D'UN CHANTIER, ALORS QUE LA ROUTE VENAIT D'ÊTRE FERMÉE ET QUE NOUS PROCÉDIONS AU MARQUAGE, UN VÉHICULE A FORCÉ DÉLIBÉREMENT LE BARRAGE ET A SLALOMÉ ENTRE LE BALISAGE. J'AI DU FAIRE UN BOND POUR L'ÉVITER. »

Un agent des routes du CEI de Saint-Dizier (52)

direction interdépartementale des routes Est

STOP AUX INCIVILITÉS !

2022 - sur la RN83

Durant les travaux de la Côte de Larnod (3 semaines de fermeture totale)

« NOUS AVONS EU DES INTRUSIONS QUOTIDIENNES DE POIDS LOURDS SUR LE CHANTIER, ET CE MALGRÉ LES MESSAGES EN PLUSIEURS LANGUES SUR LES PANNEAUX. POUR S'INTRODUIRE, ILS RETIRAIENT LE BALISAGE ! CERTAINS D'ENTRE EUX NOUS ONT ÉGALEMENT INSULTÉS. »

Un agent du CEI de La Vèze (25)

direction interdépartementale des routes Est

STOP AUX INCIVILITÉS !

2022 - sur la RN5

« DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION D'UN DEVIS AVEC UN CONDUCTEUR DE TRAVAUX, JE ME TROUVAIS SUR LA RN5, QUI EST UNE BIDIRECTIONNELLE. UN USAGER A ALORS DOUBLÉ UN AUTRE VÉHICULE ET M'A FROLÉ. J'AI EU TRÈS PEUR. »

Un agent des routes du CEI de Saint-Laurent (39)

direction interdépartementale des routes Est

STOP AUX INCIVILITÉS !

Sécurité des agents des routes. À VOUS AUSSI D'ÉCARTER LE DA

securiteesagentsdesroutes.gouv.fr

2020 - sur la RN57

Un programme d'amélioration des itinéraires étant en cours sur la RN57,

« UN PANNEAU INTERDISAIT LA CIRCULATION POUR LE TRANSIT UNIQUEMENT, LES LOCAUX AYANT LE DROIT DE PASSER. UN USAGER NON CONCERNÉ PAR CETTE INTERDICTION (CAR LOCALE) S'EN EST PRIS VERBALEMENT À MOI CAR IL NE COMPRENAIT PAS QU'UN PANNEAU INTERDIT SOIT APPOSÉ. »

Un agent du CEI de Vesoul (70)

direction interdépartementale des routes Est

STOP AUX INCIVILITÉS !

Au-delà des principaux facteurs d'accidents (téléphone, vitesse, somnolence...), il est important de souligner *que des incivilités peuvent engendrer des accidents et EXPOSER LES AGENTS AU DANGER.*

Les incivilités des usagers...

- > stationnement et circulation sur la bande d'arrêt d'urgence
- > heurts et déplacements de cônes
- > jet de débris de toutes sortes
- > perte de chargement
- > rabattement de dernière minute
- > passage en force
- ... obligent les agents à intervenir sur la route et les exposent au danger
- > remise en état de la signalisation d'un chantier
- > ramassage d'objets sur la chaussée
- > nettoyage des abords de route

Soyez vigilants, respectueux et responsables !

Incivilités : des comportements punis par la loi

Proférer des menaces et actes d'intimidations contre une personne exerçant une fonction publique

jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende
(article 433-3 du Code pénal)

Commettre un outrage contre une personne exerçant une fonction publique peut être sanctionné

jusqu'à 6 mois d'emprisonnement et 7500 € d'amende
(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000034114921/)

Atteindre à l'intégrité physique ou psychique d'une personne, ou des violences entraînant une incapacité de travail

Jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende
(article 222-13 du Code pénal)

Missions et rôle des agents des routes

Les DIR ont pour missions la surveillance du réseau, la gestion du trafic, l'information routière, les interventions lors d'accidents, le maintien en bon état des routes notamment en période hivernale.

Elles ont également en charge l'entretien des chaussées et de leurs dépendances (accotements, fossés, bassins, plantations),

des aires de service, des ouvrages d'art (ponts, viaducs, tunnels, murs), des équipements de la route (signalisations, dispositifs de retenue, dispositifs de surveillance).

Les agents des routes qui interviennent sur le réseau national sont des professionnels formés tout au long de l'année. Ils sont ainsi chargés de :



Les missions d'intervention sur route (entretien, accidents, exploitation) sont assurées par 3 900 agents d'exploitation sur l'ensemble du territoire national dont 480 à la DIR Est, 24h/24

et 365 jours par an pour que les usagers se déplacent dans les meilleures conditions possibles sur ce réseau gratuit et accessible à tous.

Dans quel cadre interviennent les agents des routes ?

Tout au long de l'année les agents des routes de la DIR Est interviennent dans le cadre :

De chantiers programmés



Pour garantir aux usagers les meilleures conditions de circulation, les routes et autoroutes doivent être entretenues et améliorées en permanence.

Travaux d'entretien (chaussée, fauchage, ...) mais aussi constructions de nouvelles infrastructures, édification d'ouvrages d'art, élargissement de chaussées, déviation...

D'interventions aléatoires

Interventions aléatoires sur véhicule en panne ou accidenté, ramassage d'objets ou d'animaux, salage des routes ...

Des dispositifs de signalisation (panneaux et cônes de chantier, feux clignotants, ...) sont mis en place à la fois pour assurer la protection des usagers de la route

et celle des personnels qui y travaillent notamment les agents d'entretien ou d'exploitation mais aussi pompiers, forces de police et gendarmes lors d'interventions d'urgence en cas de panne ou d'accidents.



La pose et la dépose de la signalisation temporaire sont des phases critiques car les agents sont alors directement exposés aux risques liés à la circulation.

La DIR Est en quelques chiffres

La DIR Est, c'est :

- > 1.340 km d'autoroutes et de routes
- > un périmètre d'action sur 10 départements et deux régions
- > 750 agents au total (dont 480 agents
- > sur les routes au quotidien 24h/24 et 7jours/7)
- > 20.000 interventions en 2021

Usagers, vous avez un rôle à jouer pour nous protéger mutuellement

Au sein de chaque chantier, il y a quelqu'un qui travaille.
Respecter la signalisation de chantier, c'est respecter sa vie.

A l'approche d'une zone de chantier ou d'un véhicule d'intervention :

- > Respecter les panneaux de signalisation positionnés sur la route
- > Réduire sa vitesse pour anticiper les obstacles et le danger
- > Redoubler de vigilance si un gyrophare ou des feux clignotent
- > Ralentir ou changer de voie sans attendre le dernier moment

Sur toute la zone de chantier :

- > Respecter la restriction de vitesse jusqu'à la sortie du chantier et rester concentré afin de pouvoir anticiper tout danger
- > Garder impérativement une distance de sécurité avec le véhicule qui vous précède
- > Être particulièrement vigilant en cas d'intempéries (pluie, neige, brouillard...)

A l'approche d'un véhicule d'intervention, ralentir, s'écarter du danger et respecter un **CORRIDOR DE SECURITE !**

Code de la route R412-11-1 : Le corridor de sécurité désigne une barrière virtuelle que tout conducteur doit respecter à l'approche des intervenants en bord de routes ou d'un véhicule ayant actionné ses feux de détresse et ce, sur l'ensemble du domaine routier. Le Code de la Route impose alors au conducteur de ralentir et de s'écarter du danger. Le non-respect de cette règle est sanctionné par une amende de 135€.

Et toujours : bien anticiper les événements !

- > S'informer par la presse et les radios locales sur l'emplacement des chantiers en cours et sur les consignes de sécurité à respecter.
- > Être attentif aux messages diffusés sur les panneaux lumineux placés au-dessus des voies.

*Des agents travaillent pour vous aux abords ou sur les voies de circulation.
La sécurité des agents de la DIR Est mais aussi la vôtre dépend de votre manière de conduire. Pensez-y ...*

Vous me foncez dessus,

c'est comme ça que vous me dites **MERCI ?**

Menacer des agents de l'État, les intimider ou porter atteinte à leur intégrité physique, est passible de 3 ans de prison et 45 000 € d'amende. Chaque jour, les agents des DIR interviennent sur la route pour votre sécurité.

RESPECTEZ LEUR TRAVAIL, RESPECTEZ-LES.



Réalisé dans le respect des protocoles sanitaires. Continuons de respecter les gestes barrières. Continuons de porter un masque partout où il est recommandé par les autorités scientifiques.

PARTIES PRENANTES PHOTOGRAPHIES : SEBASTIEN MILLIER

Vous me balancez les pires insultes,

c'est comme ça que vous me dites **MERCI ?**

Menacer des agents de l'État, les intimider ou porter atteinte à leur intégrité physique, est passible de 3 ans de prison et 45 000 € d'amende. Chaque jour, les agents des DIR interviennent sur la route pour votre sécurité.

RESPECTEZ LEUR TRAVAIL, RESPECTEZ-LES.



Réalisé dans le respect des protocoles sanitaires. Continuons de respecter les gestes barrières. Continuons de porter un masque partout où il est recommandé par les autorités scientifiques.

PARTIES PRENANTES PHOTOGRAPHIES : SEBASTIEN MILLIER